**Modèle de décision sur les frais**

Lettre signature

*Destinataire*

Propriétaire foncier

Date

*Garage construit***sans permis sur l’article …….**

**Exécution par substitution**

**Décision sur les frais**

*Madame,*

*Monsieur,*

Le ...... nous vous avons informé que nous allions procéder à la démolition par substitution *du garage* construit sans permis sur l’article ….

En date du ….., l’entreprise *XY SA* a démoli *le garage* et remis en état les lieux comme arrêté dans la décision du …….

L’entreprise *XY SA* nous a adressé une facture d’un montant de fr. ……. De plus, l’administration communale a également établi un décompte des heures de travail rendues nécessaires pour faire rétablir l’état conforme à la loi. Nos frais s’élèvent dès lors à fr ………..

En vertu de l’article 49 LConstr., les frais de l’exécution par substitution sont supportés par le propriétaire foncier. Une hypothèque légale sera inscrite au Registre foncier conformément à l’art. 50 LConstr.

Par ces motifs, le Conseil communal de ……..

**d é c i d e :**

1. Les frais occasionnés par l’exécution par substitution de la démolition *du garage* sur l’article ……… s’élèvant au total à fr. …… sont à votre charge ; nous vous invitons dès lors à les payer dans les 30 jours au moyen du bulletin de versement cijoint. A défaut de paiement dans ce délai, des intérêts moratoires seront calculés à compter du lendemain de l’échéance du délai de paiement.

2. Une hypothèque légale à raison du montant susmentionné de fr. …… est inscrite au Registre foncier.

Veuillez agréer, *Madame, Monsieur* , nos salutations distinguées.

Le Conseil communal

Le/la président(e) Le/la secrétaire

**Voies de droit**

La présente décision peut faire l’objet d’un recours dans un délai de 30 jours dès réception de la décision et en deux exemplaires auprès du Conseil d'Etat, Château , 2001 Neuchâtel.

Le recours doit entre signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et les moyens de preuve éventuels.

**Annexes:**

- facture de l’entreprise *XY SA*

- décompte des frais de la commune

- bulletin de versement